



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX**

Arrêté de police N° 85/2018 du 11 décembre 2018

*Le Maire de la commune de GUESNAIN,
Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de la route,
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à
assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste dans la rue Guy Moquet
dans le cadre de la réalisation de branchements Gaz pour le compte de
GRDF.*

ARRETE

- Article 1** *Des travaux de branchement GAZ seront effectués pour une durée de 30 jours à compter du lundi 07 janvier 2019 dans la rue Guy Moquet (parcelles cadastrées AB 242-243-260-264-288)*
- Article 2** *Pendant toute la durée des travaux, la circulation sera perturbée selon l'avancée des travaux. Il n'y aura ni interruption du trafic ni de route barrée.*
- Article 3** *Le stationnement sera temporairement supprimé sur l'emprise du chantier.*
- Article 4** *La société Verbraeken Construction exécutera les travaux et se chargera d'assurer la sécurité du chantier ainsi que de la mise en place de la signalisation réglementaire.*
- Article 5** *La société Verbraeken Construction domiciliée 01 rue de Dronckaert 59223 Roncq.
Madame le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.*

*Fait à GUESNAIN
Le 11 décembre 2018
Le Maire,
Maryline Lucas*

